

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 115 Méthodologie du travail social 1			
Code	SOAS1B15	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Béregère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Vanessa CARRENO FERNANDEZ (vanessa.carreno.fernandez@helha.be) Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et

entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B15D	Travail social	48 h / 4 C
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B15G	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B15I	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B15X	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	72 h / 7 C
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	20
SOAS1B15D	Travail social	40
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	10

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B15G	Communication et travail social	25
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	20
SOAS1B15I	Ecrits académiques	0

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B15X	Communication et travail social	25
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	20
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	0

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	70
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE,

de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre.

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Contexte et enjeux pour l'action			
Code	18HD_SOAS1B15W	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be)		
Coefficient de pondération		25	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Le cours vise dans sa finalité, à participer à la formation d'assistants sociaux capables de promouvoir la justice sociale

Face aux injustices, quel mieux-être veut-on construire ? Peut-on espérer y parvenir ? Comment s'y prendre ? Quels sont les acteurs impliqués ? Comment les assistants sociaux peuvent-ils agir ?

Ébaucher une réponse favorisant une lecture collective et complexifiée, constitue la trame de ce cours

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage contribue prioritairement au développement des 4° et 5° compétences du référentiel.

En effet, comme l'intitulé le laisse entendre, le cours vise à 'identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux'. Ce faisant, il participe également à 'identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés'.

Enfin, la capacité 3.1 'construire son identité professionnelle', qui constitue un fil rouge de la formation, prend corps dans ce premier cours de 'méthodologie'.

Plus précisément, à l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Comprendre le contexte de société dans lequel s'inscrit le travail social, en particulier les injustices sociales, dont la pauvreté. (capacités 4.1 et 5.1)
 - Connaître et comprendre différents concepts clés pour le métier dont celui de politiques sociales, identifier et expliquer le lien qui existe entre les politiques sociales et le travail social. (capacités 4.1 et 5.2)
 - Analyser et développer la critique face au contexte de société. (capacité 4.4)
- Situer la place des assistants sociaux dans ce contexte. (capacité 3.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours comprend 2 parties subdivisées en différents chapitres:

Partie 1 : le contexte

On y aborde : la grille d'Ardoino/la pauvreté/la justice sociale/l'Etat social/ la société civile

Partie 2: le travail social

On y aborde : les missions de TS/le cadre de travail/les grandes méthodologies/ les identités professionnelles/

Démarches d'apprentissage

Diverses démarches d'apprentissage seront valorisées selon les contenus abordés et les supports à disposition. Ainsi, l'apprentissage se construira le plus souvent au départ du relevé des connaissances préaquis. La démarche pourra ensuite être déductive ou inductive.

Des sorties, prise de contacts ...sont favorisées durant le cours. **Ces activités d'intégrations font partie intégrantes du cours**

Afin de favoriser la liaison entre ce cours (théorique) et la pratique professionnelle, des espaces de co-formation peuvent être développés avec les AIP .

Quelle que soit la démarche retenue, l'échange (entre étudiants, entre les étudiants et l'enseignant, avec un intervenant extérieur) et la participation seront favorisés.

Le cours en ligne sur la plate-forme 'Connect ed' constitue un soutien complémentaire à la démarche d'apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La liste précise des concepts à comprendre est reprise en fin de syllabus. Si nécessaire elle sera amendée par l'enseignante au plus tard lors de la dernière séance de cours.
- Les travaux journaliers font l'objet de commentaires évaluatifs afin d'assurer les étudiants dans leurs compréhensions de la matière.
- Le cours est programmés afin d'assurer une maturation en parallèle au stage, et ce dans une visée de facilitation du transfert.

Sources et références

Voir bibliographie du cours

Un syllabus sert de référence théorique pour le cours. D'autres éléments distribués en séance peuvent venir le compléter.

Les supports pédagogiques seront variés : travaux de groupe, lecture partagée, doc. vidéo, intervenants, cours ex cathédra, ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le syllabus, les diapos ainsi que tout article ou documents seront mis à disposition sur Connect ed.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La volonté est d'allier évaluation formative et certificative. C'est-à-dire de permettre d'évaluer la maturation face au cours (évaluation formative) et d'attribuer une cote face à cette maturation (évaluation certificative).

Dans ce sens, l'évaluation s'organise en deux épreuves :

- 1- Un travail journalier durant le Q1 (remédiable au Q2)
- 2- Un examen oral en Q2

En cas d'échec. En Q3, une seule évaluation certificative sera reconduite : l'examen oral qui vaudra pour 100% de la note finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	15	Trv	15		
Période d'évaluation			Exo	85	Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 25

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication et travail social			
Code	18HD_SOAS1B15X	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be)		
Coefficient de pondération	25		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Apprendre à mieux communiquer. S'interroger sur la communication et les difficultés qu'on y rencontre. Le cadre du processus d'apprentissage propose à l'étudiant de dépasser la portée de la communication interpersonnelle proprement dite pour s'étendre à d'autres types de communication comme la communication professionnelle, la communication véhiculée au travers des médias, etc.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

1. de connaître les outils de communication utiles dans l'accomplissement de son métier
2. comprendre et distinguer les moyens à utiliser pour être compris face à des usagers
3. d'utiliser ces outils à bon escient dans des situations concrètes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'approche des phénomènes de communication est le point de départ pour les approches méthodologiques présentées en Travail Social.

Pour ce faire, les questions suivantes seront abordées :

Comment percevons-nous les événements par rapport auxquels nous sommes amenés à agir ?

Comment sont-ils perçus par les différentes personnes ? Comment « encoder » au mieux nos messages pour qu'ils soient bien compris par autrui ? Comment aider les autres à faire de même ? Comment être attentifs non seulement à la partie visible ou explicite mais aussi aux aspects informels, non verbaux et implicites des diverses communications que nous vivons ? Comment décrypter un message interpersonnel, médiatique ?

Comment prendre du recul, analyser globalement un message qui nous est donné ?

Au-delà des mécanismes de la communication interpersonnelle, des éléments d'analyse communicationnels porteront sur des faits de société et d'actualité sociale.

Démarches d'apprentissage

Cet apprentissage se fera suivant des modalités diverses, exposés réalisés par des intervenants extérieurs de terrain, par un travail se basant sur un outil de communication en lien avec des faits de société, réalisé en sous-groupes et présenté en classe.

Par des exercices de « connaissance de soi » dans le cadre de notre communication

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux seront encadrés et supervisés pendant leur réalisation.

Une aide dans la recherche de l'information sera réalisée en collaboration avec la bibliothèque

Sources et références

Une liste d'ouvrages de référence sera fournie aux étudiants en fonction de la problématique choisie
Vidéos, livres, informatique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation repose sur deux épreuves complémentaires :

- Q1 : Evaluation écrite pour 50% de la note finale : travail écrit de groupe
- Q2 : Evaluation orale pour 50% de la note finale : présentation du travail de groupe dans le cadre des séances de cours

La note finale résulte de la moyenne pondérée entre les deux épreuves.

Quand une des deux épreuves n'est pas présentée, c'est le PP qui s'impose comme note finale.

En seconde session : réalisation d'un travail individuel pour 100% de la note.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	50	Exo	50	Trv	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 25

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ecrits en travail social			
Code	18HD_SOAS1B15Y	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation : l'écrit en travail social est une nécessité absolue : rassembler des informations, laisser une trace d'analyse, noter des hypothèses qui sous-tendent une stratégie d'intervention, pour prendre une décision, ...

Il convient donc d'insister sur le fait que l'écriture est un acte et qu'il présente les mêmes risques que ceux inhérents à toute action ou décision.

L'acte d'écriture n'est donc pas « un moindre mal » mais une véritable « démarche professionnelle » qui répond à un certain nombre de règles qu'il s'agit non seulement de connaître mais également de mettre en oeuvre.

L'activité d'apprentissage comportera des séances en auditoire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Découvrir les écrits liés à la future profession des étudiants (PV de réunion, lettre, rapports, CV,...)
- Rédiger ces écrits sur base de méthodes et d'outils
- Mettre en oeuvre les règles de grammaire, conjugaison, orthographe, syntaxe et mises en forme.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité explore un chapitre historique et étymologique sur l'écriture et plusieurs chapitres sur les différents types d'écrits présents sur le terrain du travail social ainsi que leurs utilisations.

Démarches d'apprentissage

L'exposé magistral se base sur des ouvrages spécialisés sur la thématique, et sera alimenté d'exemples d'écrits en travail social. Des temps de travail individuels ou en sous-groupes sont prévus de manière à alterner exposés théoriques et travaux pratiques et ce, afin de solliciter la participation des étudiants

Les séquences de cours alterneront exposés oraux concis et exercices d'écriture. Parce qu'on apprend à écrire uniquement en écrivant, le temps consacré à des exercices pratiques sera prépondérant.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant sera éventuellement invité à réaliser des exercices d'écriture à domicile qui prépareront les séquences en classe. Le travail continu constitue donc le dispositif principal.

Sources et références

Supports de cours écrits, prises de notes et documents liés aux exercices pratiques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne indispensables pour acquérir les compétences requises seront déposés sur ConnectED.

Afin de favoriser le présentiel, la participation aux séances et la prise de notes, le titulaire déposera les supports sur la plateforme du département après chaque séance.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation reposant sur une épreuve écrite: 100% de la note finale (en janvier)

Les exercices pratiques et/ou les interrogations effectués lors des séances de cours de même que les exercices d'application théorique effectués à la maison sont à visée formative.

En cas d'échec à cette partie en janvier 2023, une seconde session est organisée en juin 2023 et/ou au mois d'août 2023

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ecrits académiques			
Code	18HD_SOAS1B15Z	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce dispositif a pour but d'aider les étudiants à se saisir des exigences académiques propres aux travaux écrits.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Etre capable de mettre en forme un travail selon les exigences académiques de l'enseignement supérieur => objectifs particuliers :
- Etre capable de se conformer à la Charte graphique de la Helha et de se conformer à l'article du REE portant sur le plagiat
- Etre capable de citer ses sources et de les notifier selon les normes APA
- Etre capable de structurer son écrit de façon logique et cohérente (Introduction, développement, conclusion)
- Etre capable de maîtriser un niveau de langage écrit suffisamment soutenu tout en commençant à mobiliser un vocabulaire spécifique à leur future profession
- Etre capable de rédiger des textes de différents types (descriptif, explicatif, argumentatif et dialogal) à partir d'outils d'aide à la rédaction

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Exploration des différentes exigences et contraintes de production d'un travail académique de l'enseignement supérieur.

Démarches d'apprentissage

Alternance de théories, de découverte des normes de l'enseignement supérieur et d'exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant sera invité à réaliser des exercices d'écriture à domicile qui prépareront les séquences en classe. Le travail continu constitue donc le dispositif principal.

Sources et références

- le REE
- notifications et normes APA utilisées par la Helha
- la plate-forme "Ecrire à la Helha" disponible sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- les supports powerpoints vus lors des ateliers
- le document rédigé par le Centre de documentation du campus de Montignies-sur-Sambre
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage n'est pas évaluée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).